

Renens change de vitesse



conception d'ensemble zones 30 à Renens
assemblée publique du 27 avril 2009

intervenantes

- Tinetta Maystre
Municipalité
- Dominique von der Mühl
Rue de l'Avenir



2002



2002



2007



2009 ...



La Ville de Renens, comme de nombreuses autres localités, prévoit d'améliorer la sécurité et la convivialité de ses rues et ses places sur l'ensemble de son territoire, tout en préservant leur accessibilité.

Le bon fonctionnement des zones 30 repose sur certains aménagements ciblés aux endroits dangereux, mais aussi sur l'information et la sensibilisation qui permettent de rappeler le sens des mesures prises: la zone 30 n'est pas un but en soi, mais un outil pour plus de sécurité et de qualité de vie en ville pour tous les usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons.

A ce jour seul un quartier, celui de Renens-Village, a bénéficié d'un aménagement de modération de vitesse à 30km/h. La réalisation zone par zone, telle que prévue initialement, s'est révélée lourde à mettre en oeuvre et laissant de larges parts de notre ville à l'écart de ces améliorations.

La Municipalité a donc étudié une extension simplifiée des zones 30 sur l'ensemble de la commune de Renens. Elle se réjouit de vous accueillir nombreux pour la présentation de ce projet, suivie d'une discussion, le lundi 27 avril à 19h30 à la Salle de spectacles.

La Municipalité

Conception d'ensemble des zones 30

Un projet du Service d'urbanisme de Renens et de la Police de l'Ouest lausannoise



pour Renens

- réseau principal
 - > 50 km/h
- hors de ce réseau
 - > 30 km/h
- zones 30
 - > rues type 1
 - > rues type 2
- zones de rencontre (2^{ème} temps)
 - > au centre de Renens
 - > dans les quartiers
- réseau principal
 - > 50 km/h
 - > 50 km/h calme



marquage des portes

- toutes sortes de possibilités
- Renens: deux sortes selon types de rues
- évolution possible en fonction des travaux planifiés



rues type 1

- plus ou moins larges, rectilignes
- trottoir(s) & stationnement



mesures

- stationnement alterné
- plots
- localement plus si nécessaire
- giratoires...

rues type 2

- plus étroites (village, quartiers de villas)
- souvent pas de trottoirs



mesures

- ponctuelles
- marquage rappel "30"

tronçons particuliers

- dispositions plus conséquentes (vitesse, caractère, dimensions)



mise en oeuvre des zones 30

- réalisation la plus étendue possible
- mesures légères:
 - > réserver les investissements plus lourds pour le réseau principal
- information, sensibilisation
- contrôles (amendes)

